

Burdet Michel  
Les Champs-Plats  
1413 Orzens

Tél. 021 - 887 75 43

FAX. 021 - 887 78 29

Poursuites faillites

24 MARS 2000

YVERDON

Recommandé  
Office des Faillites d'Yverdon  
Rue de Neuchâtel 1  
1400 Yverdon-les-Bains

Orzens, le 23 mars 2000

Vente du bétail dans le cadre de la Faillite Michel Burdet

Monsieur le Préposé,

Pour faire suite à notre entretien du 20 courant dans vos bureaux et après réflexion, je me vois obligé de refuser la date fixée au 30 avril prochain pour la vente aux enchères de mon bétail.

La raison en est la suivante. Vous avez fixé la vente aux enchères immobilière au 24 mai 2000. Vous avez certainement appris dans l'intervalle, que j'ai fait opposition auprès du Tribunal de District concernant votre vente de gré à gré du 15 mars dernier et si ce recours est accepté, la totalité des immeubles seront vendus lors de la vente aux enchères du 24 mai.

En cas de vente des terrains par parcelles et des bâtiments indépendamment des terrains, j'ose espérer pouvoir obtenir un meilleur prix de mon domaine que celui pour lequel vous l'avez bradé. Ainsi, si vos estimations peuvent être tenues, le revenu des ventes couvrira alors les créances en cours dans leur presque totalité et il ne sera de ce fait peut-être pas nécessaire de procéder à la vente du bétail.

J'ai relevé votre intérêt pour mon bétail, votre souci de vous enquérir de la qualité de mes bêtes et vous en remercie... mais qu'en est-il du chédail ?

Mais au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir fixer à des dates ultérieures au 24 mai la vente du chédail dans un premier temps, du bétail et du contingent laitier ensuite, et vous prie de bien vouloir me les communiquer par retour du courrier.

Si vous ne deviez pas donner une suite favorable à ma demande, je vous prie également de me justifier vos raisons par écrit.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Monsieur le Préposé, mes salutations.

Michel Burdet

M. Burdet